

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 mars 2013 portant dissolution de l'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) et création corrélatrice de l'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Nantes (Loire-Atlantique)

NOR : INTJ1305422A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrête :

Article 1^{er}

L'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) est dissous à compter du 1^{er} avril 2013. Corrélativement, l'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Nantes (Loire-Atlantique) est créé à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière de la Loire-Atlantique à Nantes exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 3^o et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY

ANNEXE

ESCADRON DÉPARTEMENTAL de sécurité routière	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
EDSR44 Saint-Herblain	PMO Ancenis PMO Nozay PMO Pontchâteau PMO Saint-Philbert-de-Grand-Lieu BRI Saint-Herblain BMO Saint-Herblain BMO Pornic BMO Saint-Nazaire	(dissolution)
EDSR44 Nantes	(création)	PMO Ancenis PMO Nozay PMO Pontchâteau PMO Saint-Philbert-de-Grand-Lieu BRI Nantes BMO Nantes BMO Pornic BMO Saint-Nazaire